

Commission électorale des élections étudiantes 2022/2023

ORDRE DU JOUR DU 12/10/2022

1. Introduction et tour de présentation
2. Approbation de
 - 2.1 l'ordre du jour
 - 2.2 la composition de la Commission électorale
 - 2.3 du PV du 27 avril 2022
3. Discussions quant aux recommandations de l'année précédente et répartition du travail
4. Proposition de calendrier électoral
5. Désignations de personnes pour
 - 5.1. La médiation
 - 5.2. L'audit
6. Contrat avec la société informatique
7. Proposition d'agenda de la Commission
8. Divers

PV DU 12/10/2022

Présent·es : Eva Pigeon, Simon Noppe, Nana Tounkara, Nicolas Donnay, Henri Devillez, Florence Vanderstichelen, Nicolas Gilson, Sophie Mercier

Excusé·es : /

Invité·es : Clara Jacquet, Ysaline Matthis (permanentes AGL)

1. Introduction et tour de présentation

Les membres de la commission se présentent.

2. Approbation
 - 2.1. de l'ODJ

La commission approuve l'ODJ.

Commission électorale des élections étudiantes 2022/2023

2.2. de la composition de la commission électorale

La commission approuve la composition de la commission électorale. Eva Pigeon est nommée présidente durant le premier quadrimestre et Simon Noppe est nommé président durant le second quadrimestre.

2.3. du PV de la réunion du 27 avril 2022

La commission approuve le PV du 27 avril 2022.

3. Discussions quant aux recommandations de l'année précédente et la répartition du travail

Les étudiant·es ont discuté des recommandations en amont de la réunion. Iels ont discuté de la répartition du travail et des volontés, des attentes et des objectifs de travail. Iels se sont dit que certains points n'étaient pas à décider entre étudiant·es. Iels ont relevé 6 points sur lesquels il faudrait consulter le conseil. Ce processus serait purement consultatif.

Il est proposé de créer des groupes de travail au sein desquels les membres de la comélec vont se répartir les recommandations et le travail.

Il est noté que l'objectif est de présenter un règlement électoral au conseil en décembre 2022.

1) Recommandation 1 : Site internet des élections

Il est proposé que les étudiant·es réfléchissent à un nom de domaine plus adéquat, représentatif de l'ensemble des élections. Les permanentes font le relais auprès de Damien Giry et Henri Devillez pour décider d'un nom pertinent. A priori, le nom retenu est *élections-étudiantes-uclouvain*.

2) Recommandation 2 : Calendrier électoral

Concernant la date de dépôt des listes : la commission approuve la recommandation formulée concernant ce point, qui consiste à ouvrir le dépôt des listes avant le dépôt des candidatures.

Concernant la notice budgétaire : un point d'actualisation de la notice sera ajouté dans le calendrier électoral.

Concernant la période de vote : il est proposé de réfléchir à la prolongation de la période de scrutin. Cela aura un impact important sur le calendrier électoral. Il est proposé de se

Commission électorale des élections étudiantes 2022/2023

renseigner auprès du CAU qui organise un scrutin de 5 jours et de demander leur avis aux conseiller·ères. Les étudiant·es reviennent à la prochaine réunion avec une proposition.

3) Recommandation 3 : Règlement et charte électorale

Les juristes de la commission sont chargé·es d'apporter des modifications au règlement dans le sens des recommandations formulées.

Les étudiant·es apportent le point de l'utilisation du matériel électoral passé en conseil.

4) Recommandation 4 : Plainte

Concernant les temporalités de l'ouverture des dépôts des plaintes : la recommandation est approuvée et le règlement sera modifié en fonction.

Concernant la création d'une instance de recours : la commission débat de ce point et divers avis sont entendus. Les étudiant·es font des propositions relatives à ce point lors de la prochaine réunion.

Concernant la gestion des plaintes pour les étudiant·es et par les étudiant·es : il est surtout proposé que les étudiant·es fassent de la sensibilisation concernant la gestion des conflits. A nouveau, les étudiant·es font des propositions relatives à ce point lors de la prochaine réunion.

5) Recommandation 5 : Candidatures et sièges

Concernant la coexistence des listes facultaires et universitaires et leur gestion : Les étudiant·es consultent les conseiller·ères et font des propositions relatives à ce point lors de la prochaine réunion.

Organisation d'une liste : les étudiant·es proposent de créer des outils pédagogiques et de ressources à destination des listes. Le but est de promouvoir des bonnes pratiques de campagne.

6) Recommandation 6 : Notice budgétaire

Il est demandé que les personnes attachées à la modification du règlement fassent une proposition de modification de la notice budgétaire.

Il est également rappelé qu'un·e membre de la comélec a un droit de regard sur les finances des listes.

7) Recommandation 7 : Conseil de secteur

Commission électorale des élections étudiantes 2022/2023

Il est proposé de contacter les président-es de secteur et de recenser leur fonctionnement. Le représentant UBE se charge de créer des liens avec les différents mandataires.

8) Recommandation 8 : Vote et concours

Concernant le panachage parmi plusieurs listes/candidat-es indépendant-es : il est expliqué le raisonnement de la commission précédente concernant le panachage. Il est décidé de continuer en ce sens et ne pas autoriser le panachage.

Concernant l'organisation d'un concours : ce sont les deux étudiantes responsables de la com' au sein de la délégation étudiante qui réfléchissent à sa pertinence et se chargent de l'organisation concrète, le cas échéant.

9) Recommandation 9 : Communication

Concernant la communication par l'UCLouvain : il est proposé de mettre en lien un membre de l'AREC et les étudiantes en charge de la communication.

Deux étudiantes sont désignées responsables de la communication : Eva Pigeon et Nana Toukara.

Concernant le débat des listes : il est annoncé que les étudiant-es vont entamer une réflexion sur le fait d'organiser un débat plus attractif.

4. Proposition du calendrier électoral

Le calendrier électoral sera voté ultérieurement, quand la durée de la période de scrutin sera arrêtée. En l'état, les élections sont prévues la semaine du 20 mars 2023.

Le calendrier des réunions de la commission est proposé. Les deux prochaines dates de réunion de commission sont :

- Mercredi 9/11 : 14h - 15h30
- Mercredi 7/12 : 14h - 15h30

Il est proposé d'ajouter une date de réunion durant le scrutin.

5. Désignation des personnes pour

5.1. La médiation

Jeanne Godeau et Anne-Michèle De Jonke sont proposées comme médiatrices ; la commission leur demande confirmation.

Commission électorale des élections étudiantes 2022/2023

5.2. L'audit

Henri Devillez est nouvellement désigné en charge de l'audit.

6. Contrat avec la société informatique

Il est proposé d'organiser une réunion avec Bluekrypt pour discuter du renouvellement du contrat.

7. Proposition d'agenda de la commission

Cf. point 4.

8. Divers

La commission s'interroge sur la date de la fusion avec Saint-Louis qui aura un impact sur les élections étudiantes. Il est décidé de se renseigner auprès du schéma directeur concernant une date éventuelle.

La réunion est clôturée. La prochaine réunion se tiendra le 9/11 à 14h.